

Conseil d'administration *Séance du 22 février 2016*

Présents

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,
M. David Alis, représentant M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1,
M. Eric Pellisson, représentant Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'ENA,
M. Yann Lejolivet, Directeur départemental du Crédit Mutuel Bretagne pour l'Ille-et-Vilaine,
M. Arnaud Stimec, Professeur des Universités,
M. Romain Pasquier, Directeur de la recherche à l'IEP de Rennes.
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences
M. Bruno Tilly, Maître de conférences.
Mme Elsa Féret, élève de l'IEP,
M. David Jouet, élève de l'IEP,
Mme Leyla Sadin, élève de l'IEP,
M. Yves Souben, élève de l'IEP.
M. Hervé Jaume, représentant des personnels

Représentés

Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'Ecole nationale d'administration (ENA),
M. Thierry Le Goff, Directeur général de la DGAFP,
M. Loïc Rolland, Directeur régional Bretagne de la Caisse des Dépôts et Consignations,
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,
M. Bernard Pouliquen, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1,
Mme Anne Cammilleri, Professeur des Universités,
M. Thibault Tellier, Professeur des Universités,
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel, Maître de conférences,
M. Mervé Birdal, élève de l'IEP,
Mme Laure Guillevic, élève de l'IEP,
Mme Lise Pèlerin, élève de l'IEP,
M. Tristan Thomas, élève de l'IEP.

Membres ayant voix consultative

M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire régional, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Membres de l'administration

Mme Isabelle Lenoir, Agent comptable de l'Université de Rennes 1,
M. Gwenaël Leblong-Masclat, Directeur général des services de l'IEP,
M. Bruno Gattepaille, Secrétaire général adjoint de l'IEP,

M. André Nguyen, Chargé de mission,
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion,
Mme Marie-Christine Fontaine, Responsable de la comptabilité,
Mme Marion Miquel, Chargée de communication,

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h03 et donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Eric Pellisson
M. Thierry Le Goff	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Bernard Pouliquen	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Guy Cathelineau	M. David Alis
Mme Anne Cammilleri	M. Romain Pasquier
Mme Anne Nicolas	M. Pablo Diaz
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel	M. Pablo Diaz
M. Thibault Tellier	M. Arnaud Stimec
M. Marcel Rogemont	Mme Audrey Lebois
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel	Mme Audrey Lebois
M. Mervé Birdal	M. David Jouet
Mme Laure Guillevic	M. David Jouet
Mme Lise Pèlerin	M. Yves Souben
M. Tristan Thomas	Mme Elsa Ferret

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Denby-Wilkes invite MM. Yann Jolivet et Loïc Rolland, nouveaux membres du CA, au titre des personnalités extérieures, à se présenter.

Yann Lejolivet indique qu'il est actuellement directeur départemental d'Ille-et-Vilaine du Crédit mutuel de Bretagne. Il a fait toute sa carrière au Crédit mutuel Arkéa, groupe qu'il a intégré en 1990. Il a d'abord été directeur d'agences en Bretagne avant d'intégrer la présidence et la direction générale du groupe. Il est ensuite parti au Crédit mutuel du sud-ouest. D'abord comme directeur du secteur de Bordeaux puis comme directeur des ressources humaines (DRH). Et c'est comme DRH du groupe Arkéa qu'il est revenu en Bretagne en 2006 avant de prendre en 2009 la direction départementale du Crédit mutuel de Bretagne pour l'Ille-et-Vilaine.

Loïc Rolland déclare qu'il exerce les fonctions de directeur régional à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la Bretagne. Il présente le groupe public, son statut juridique et évoque ses actions principales au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. Investisseur de long terme, la CDC contribue au développement des entreprises. M. Rolland rappelle également que la CDC est l'un des acteurs de la transition énergétique et écologique. La rénovation énergétique des logements constitue un axe important des interventions du groupe.

Par ailleurs, M. Denby-Wilkes indique que son mandat arrive à échéance et que l'élection du président du CA n'est pas inscrite à l'ordre du jour du présent CA. Compte-tenu du fait qu'il

est doyen d'âge, il assurera la présidence du Conseil jusqu'à l'élection qui se déroulera lors de la prochaine séance.

I - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch présente six points d'information.

Le premier vise le rapport d'activité de l'IEP pour l'année 2015. Ce document distribué aux administrateurs est le résultat d'un engagement pris en 2014 lors de la campagne pour sa réélection. Il tient à remercier l'équipe qui a participé à l'élaboration de ce bilan d'activité et notamment M. Chauveau, contrôleur de gestion.

M. Le Floch annonce les chiffres clés du rapport.

- Le nombre d'étudiants s'élève à 1276 ; beaucoup d'entre eux disposent de la mention « très bien ». L'IEP accueille 323 boursiers : pour autant le taux de boursiers en 2015 (32%) est en recul par rapport à 2014 (42%).

- L'insertion professionnelle est caractérisée par une grande diversité de secteurs d'activité et le temps d'insertion demeure excellent avec en moyenne 2 mois pour obtenir un emploi après la formation. L'IEP a mis en place pour l'année universitaire 2015-2016 deux semaines de professionnalisation pour accompagner les étudiants dans leurs réflexions professionnelles et leur approche du monde de l'emploi. Le nombre de stages effectués est en hausse : 58 000 jours de stage ont été dénombrés en 2015, la moitié résulte d'un choix direct de l'étudiant.

- A l'international, des accords ont été passés avec 137 universités dont 75 en Europe.

- Sur la recherche : l'IEP met en œuvre une politique de recherche dynamique articulée autour des travaux du CRAPE, de la chaire « Territoires et mutation de l'action publique » (TMAP) et des nombreuses publications des chercheurs. M. Le Floch rappelle l'importance de la recherche et l'objectif de l'IEP d'obtenir à moyen terme une accréditation doctorale.

Le deuxième a trait aux échanges récents avec la direction de la région Bretagne.

M. Le Floch souhaite le renforcement des actions de démocratisation pour l'accès à l'IEP : promouvoir une information en direction des collégiens dès la classe de troisième. Au demeurant, la réflexion s'exerce également au sein du réseau des 7.

La troisième concerne l'obtention de l'agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur qui permet à l'IEP d'organiser des formations à destination des élus locaux pendant 2 ans.

La quatrième intéresse la démission de M. Vincent Michelot, directeur de Sciences Po Lyon. M. Michelot après 18 mois de fonctions a mis un terme à son mandat pour raison de santé. Il est provisoirement remplacé par M. Gilles Polet, ancien directeur de l'établissement.

La cinquième se rapporte aux conséquences de la décision du directeur de l'IEP d'exercer son droit de véto dans le cadre d'un recrutement d'un professeur en aménagement du territoire, poste ouvert au concours en 2013.

Suite à la décision du Conseil d'Etat (CE) annulant l'application du véto pour motif insuffisant, la direction a réitéré son refus et a reformulé son véto. Le candidat lésé a donc intenté un nouveau recours devant la juridiction. M. Le Floch informe le CA que l'IEP prépare un mémoire en réplique.

Le sixième point porte sur les événements forts qui se dérouleront cette semaine. Il s'agit d'abord du second volet de la semaine de professionnalisation organisée à la demande de l'association des Anciens élèves de l'IEP. Cette manifestation sera ensuite suivie le 26 février du Forum de l'emploi destiné à éclairer le choix des étudiants : 600 anciens élèves y participeront. Enfin, le lendemain se tiendra la « Journée portes ouvertes » de l'IEP avec une implication forte des personnels administratifs et enseignants et une participation significative des étudiants et des membres responsables des associations étudiantes. Ces derniers tiendront leurs stands autour du Grand Cloître.

M. Denby-Wilkes passe la parole aux administrateurs.

M. Jouet représentant de la liste étudiante Vox souhaite savoir si les autres IEP dispensent également des formations continues pour les élus locaux.

M. Le Floch répond qu'il n'avait pas connaissance que d'autres IEP aient cet agrément.

M. Souben, représentant de la liste étudiante « Changez l'IEP », demande vers quel public ces formations sont dirigées.

M. Le Floch indique que l'agrément est uniquement délivré pour des formations à destination des élus locaux. Il ajoute que ces formations correspondent sur le plan local à une véritable demande : besoins de savoirs pour faire face à la technicité accrue de certaines procédures administratives : plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale...

M. Denby-Wilkes souligne l'intérêt de l'offre de l'IEP dans le cadre de la révision de la loi Notre qui a profondément modifié le paysage institutionnel des territoires

M. Rolland demande si l'offre de formation sera adaptée à la demande des élus locaux.

M. Le Floch déclare qu'une offre limitée à un catalogue de formations lui paraît insuffisante. Dès lors, à l'instar de la pratique adoptée avec l'ARIC, l'IEP envisage de mieux appréhender les attentes des élus avant de proposer des formations.

M. Pellisson partage également l'avis sur la faiblesse d'une offre limitée au catalogue de formation. Il estime que des partenariats construits avec les acteurs locaux seraient davantage profitable à l'établissement.

M. Souben s'inquiète de la baisse du taux d'étudiants boursiers et souhaite connaître les causes de cette évolution.

M. Le Floch avoue, d'abord, qu'il est difficile de disposer d'éléments concrets. A son avis, la mission « démocratisation » n'a pas suffisamment été développée au cours des dernières années. A l'occasion du départ de l'ancienne responsable, une nouvelle orientation a été prise centrée sur une implication plus grande sur le terrain et notamment sur les collèges. Ensuite, il entend relativiser la baisse du taux : au regard des autres IEP, l'IEP de Rennes aligne le taux le plus élevé avec l'IEP de Toulouse. Il ajoute que l'IEP de Paris qui œuvre le plus dans le domaine de la démocratisation est aussi celui qui possède le moins de boursiers.

II – FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2015

Mme Lenoir présente les documents financiers soumis au conseil. Elle rappelle que seul le fascicule 1 intitulé « Compte financier » est obligatoire : le document comprend les balances définitives du grand livre, le développement des dépenses et des recettes budgétaires et l'exécution du budget par nature. Le recueil contient les propositions qui seront soumises au vote du CA. Le fascicule 2 regroupe les documents de synthèse (le bilan, le compte de résultats, le tableau des amortissements, la capacité d'autofinancement de l'exercice ainsi que le bilan d'ouverture et de clôture de l'exercice 2015). Le fascicule 3 correspond à une analyse rétrospective couvrant les exercices 2012 à 2015. Enfin le fascicule 4 représente le rapport de l'Agent comptable.

Mme Lenoir montre, à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, l'évolution de l'équilibre financier depuis 2012 Elle observe d'abord que le montant de la trésorerie est en progression constante. Elle souligne les chiffres qu'il convient de retenir au titre de l'exercice 2015.

- Trésorerie : 1 995 721 €
- Fonds de roulement : 1 274 813 €
- Résultat : 155 297 €

Mme Lenoir examine respectivement les produits, les charges et l'investissement.

Concernant les produits, Mme Lenoir indique l'origine des recettes :

- les ressources propres qui s'élèvent à 1 693 709 € au titre de l'exercice 2013, incluent principalement les droits universitaires (913 750 €), les droits d'inscription aux concours d'entrée à l'IEP (385 593 €), la formation continue (267 367 €).
- les subventions (1 652 664 €) : pour l'essentiel celles provenant de l'Etat pour un montant de 1 197 751 €, dont la subvention pour charge de service public (SCSP) égale à 1 127 751 €, correspondent à l'ex-dotation générale de fonctionnement. Les autres subventions proviennent notamment de la taxe d'apprentissage (114 771 €), de l'Agence européenne (133 541 €), de l'Université franco-allemande (UFA) pour 77 440 €, de la FNSP (35 000 €) et de la région (15 560 €).

Les dépenses ventilées par grandes masses concernent la masse salariale, les charges de fonctionnement et les dotations aux amortissements et aux provisions.

La masse salariale s'élève à 1 501 010 € pour l'exercice 2015. Elle comprend les salaires versés au personnel administratif contractuel et, pour le personnel enseignant, aux attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). Elle prend en compte les primes et charges diverses de ces populations. Elle est en augmentation de 27 782 €

Les charges de fonctionnement correspondent aux consommations de l'exercice qui recouvrent, d'abord, les achats qui s'élèvent à 197 663 € et qui concentrent pour l'essentiel les achats de fluides (électricité, gaz pour le chauffage du réseau et l'eau). Elles incluent, ensuite, les « services extérieurs » (213 650 €) qui correspondent aux frais liés aux locations, à l'entretien des biens immobiliers et mobiliers, à la maintenance et à la documentation

(113 511 €). Par ailleurs, elles intègrent les « autres services extérieurs » (653 716 €) qui regroupent les charges du personnel extérieur, les frais de missions (200 408 €), ceux découlant des contrats de nettoyage et les autres prestations extérieures.

Elles englobent aussi les « autres charges de gestion courante » (503 533 €) qui concernent principalement les versements des bourses (378 823 €) à l'exception des bourses d'aides à la mobilité internationales qui ne font plus l'objet d'opérations budgétaires.

Les dépenses incorporent les dotations aux amortissements et aux provisions pour 182 609 €.

Enfin, s'agissant des investissements, Mme Lenoir précise que l'actif immobilisé s'élève en 2015 à 193 739 €. Il recouvre les dépenses de logiciels (36 046 €), de matériel de bureau et informatique (47 496 €), de matériel divers ainsi que les frais des travaux d'installations, d'agencement et d'aménagement (84 421 €)

Mme Lenoir évoque l'évolution de la trésorerie de 2013 à 2015, ses variations sur l'exercice 2015, ainsi que sa situation par mois sur le dernier exercice.

En conclusion, elle fait valoir quatre chiffres révélateurs de la gestion financière de l'IEP :

- le résultat de l'exercice est positif à hauteur de 155 297 € ;
- la trésorerie au 31 décembre 2015 s'élève à 1 995 721 € ; elle équivaut à 220 jours de dépenses ;
- le fonds de roulement global de l'exercice 2015 atteint 1 274 813 € ; il correspond à 141 jours de dépenses ;
- la capacité d'autofinancement de l'exercice 2015 est égale à 323 706 €. Cet indicateur mesure la capacité de l'IEP à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son développement tels que les investissements.

Avant de livrer ses commentaires sur le compte financier, M. Le Floch entend remercier Mme Lenoir et son équipe pour la qualité des travaux réalisés et la célérité dans leur exécution qui ont permis la remise des documents au mois de février, alors que leur dépôt n'intervenait traditionnellement qu'au mois de mars.

Il déclare que la situation de l'établissement est très saine et a permis cette année d'absorber la perte financière liée à la non compensation par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) du coût financier de trois postes administratifs qu'elle supportait jusque-là, mais que les perspectives futures font que la non compensation affaiblit structurellement l'établissement.

M. Le Floch précise que l'IEP dispose d'un budget en excédent, mais ce résultat comprend le montant des sommes tenant, d'une part, à des investissements portant sur les travaux de l'accueil qui ont été différés à la suite de retards pris par le maître d'œuvre et, d'autre part, au décalage d'un versement à l'IEP de Strasbourg au titre du concours commun.

L'année 2015 a connu un début difficile avec la baisse de la dotation de l'Etat et la réforme de la taxe d'apprentissage. Par suite, des efforts ont été réalisés dans la maîtrise des dépenses et dans le maintien du résultat pour préserver les recettes.

Pour autant, M. Le Floch rappelle l'existence d'une menace financière susceptible d'être exercée par le ministère. En effet, les établissements ont le droit de conserver l'équivalent de 60 jours de fonctionnement pour leur fonds de roulement. Au-delà, le ministère peut prélever des fonds. En l'espèce, l'IEP conserve l'équivalent de 141 jours de fonctionnement. Toutefois, M. Le Floch indique que si l'on considère la totalité des dépenses de fonctionnement, y compris la part soutenue par l'Etat, on parvient au résultat de 67 jours. L'IEP ne présente donc pas d'énormes excédents.

M. Le Floch observe une contraction sensible des subventions publiques depuis 2011 : la part que représente l'ensemble SCSP et FNSP est passée de 48% à 34%. Il fournit ensuite une explication économique sur la spécificité du fonctionnement de l'IEP marquée par l'importance de la masse salariale (salaires et vacations).

S'agissant des investissements, M. Le Floch indique que certains engagements prévus en 2015 n'ont pas été réalisés, ils le seront en 2016 ; d'où la nécessité d'adopter le budget rectificatif soumis également au vote du conseil. A cet égard, il annonce que les travaux de construction du nouveau bâtiment commenceront le 21 mars prochain.

M. Denby-Wilkes revient sur le volume des investissements qui lui paraît plutôt faible. Par ailleurs, il observe une augmentation accrue des charges du personnel sur la période de 2012 à 2015 : si on intègre la part de l'Etat, on aboutit à un doublement du budget. De ce point de vue, il souscrit à l'analyse économique développée par M. Le Floch sur l'importance de la masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dès lors, l'établissement ne dispose pas de toute latitude dans la gestion de son fonctionnement.

M. Souben souhaite des précisions sur l'absence de mention de la catégorie des impôts et taxes dans les comptes financiers en 2015.

Mme Lenoir indique que, suite à des évolutions de forme, cette catégorie est regroupée avec la masse salariale.

M. Jouet exprime son inquiétude sur la part croissante du coût du gaz parmi les autres sources d'énergie et il demande s'il n'existe pas des économies d'énergie à réaliser.

M. Leblong-Masclat explique qu'un diagnostic sur la chaufferie et les performances énergétiques de l'IEP sera assuré, dans le cadre d'un partenariat, par les élèves en BTS du lycée Mendès France chargés de cartographier le système de chaufferie de l'établissement. Par ailleurs, il annonce la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence pour le gaz qui devrait permettre à l'IEP de réaliser des économies sur le plan financier.

M. Alis rappelle que des dispositifs similaires ont déjà été mis en place dans les Universités de Rennes 1 et Rennes 2. A cet égard, un échange d'informations et de bonnes pratiques avec les services compétents de ces deux universités faciliterait la tâche de l'IEP.

M. Denby-Wilkes invite les administrateurs à passer aux votes. Il rappelle que le vote s'effectuera en deux temps : d'abord, sur la validation des dépenses et des recettes ; ensuite, sur la validation des résultats de l'exercice 2015.

Vote n°1 : le montant définitif du compte financier pour les opérations réalisées en 2015 est arrêté à la somme globale de :

- Recettes : 3 410 479,28 €
- Dépenses : 3 448 920,35 €

Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°2 : le résultat de l'exercice 2015 soit 155 297,98€ est à porter au compte : 1068 – Autres réserves.

Proposition approuvée à l'unanimité.

2 - VOTE SUR LE BUDGET RECTIFICATIF N° 1 (REINTEGRATION SUR L'EXERCICE 2016 DES ENVELOPPES NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE L'ACCUEIL)

M. Le Floch indique qu'une modification sous forme d'ajout interviendra au budget 2016 suite au report des travaux de l'accueil. Le coût de ces travaux est estimé à 100 000€.

M. Leblong-Masclat souligne que le budget rectificatif a pour seul objectif de permettre le transfert de la somme précitée sur le budget 2016.

M. Jaume souhaite des explications sur la détermination de ce montant : comment parvient-on à ce montant, sur la base de quelles études ?

M. Diaz explique que l'architecte et le maître d'œuvre ont estimé le coût en fonction des dépenses que l'IEP était prêt à engager.

Le budget rectificatif n°1 (réintégration sur l'exercice 2016 des enveloppes nécessaires aux travaux de l'accueil) est approuvé à l'unanimité.

3 – PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2015

M. Leblong-Masclat indique que le bilan social 2015 a reçu un avis favorable du Comité technique d'établissement. Il lui paraît nécessaire que le conseil dispose d'un droit de regard.

Il précise que le document est organisé autour de 8 items, éléments regroupés eux-mêmes en 40 indicateurs.

Sur les personnels enseignant et administratif, l'IEP compte 80 agents permanents, avec un parfait équilibre du nombre d'agents entre les enseignants et le personnel administratif (40/40). Il déclare que la mobilité est assurée et donne lieu à remplacement : il observe qu'en 2015, le taux de mobilité entrante est supérieur au taux de départ et que tous les postes ouverts à la vacance ont été pourvus. Le taux d'encadrement en 2015 est d'un agent (enseignant et administratif) pour 15,7 étudiants.

Il note que la répartition par catégories tous statuts du personnel administratif s'effectue par trois tiers : catégorie A (37,50%), catégorie B (27,50%) et catégorie C (35%).

Sur l'égalité professionnelle, l'IEP se caractérise par un fort taux de féminisation des équipes

administratives. Pour autant, la répartition par sexe est relativement équilibrée (53,75%/46,25%) sur l'ensemble de effectifs enseignants et administratifs.

Sur la politique de rémunération, tout en respectant le cadre statutaire et réglementaire de la fonction publique, l'IEP vise à garantir l'équité entre ses agents. Ainsi, l'écart de rémunération est maintenu, tous statuts confondus, à un ratio similaire à celui connu en 2014 : écart de 1 à 4,15.

Sur le développement des compétences, la proportion d'agents administratifs ayant bénéficié d'une formation est supérieure par rapport à l'année passée (82,5% contre 58%).

Sur la santé au travail, M. Leblong-Masclat rappelle que les absences pour raison de santé sont symptomatiques de l'état de santé des agents. A partir de 2015, ces absences sont prises en compte pour les enseignants ; elles représentent 229 jours, soit 56,8% des absences comptabilisées. Par comparaison, le nombre de jours d'absence des agents administratifs est en baisse de 426 jours (174 jours d'absence relevés), soit le taux le plus bas depuis 2011.

Sur le dialogue social, le nombre de comités techniques d'établissement s'est renforcé en 2015 (5 au lieu de 3 en 2014). Cette évolution traduit la volonté de l'établissement de maintenir un dialogue permanent avec les représentants des personnels.

M. Jaume exprime sa surprise sur l'évolution des postes financés par l'IEP : de 17,1 postes en équivalent temps plein on passe à 10,4. Il demande des explications sur cette différence ; cette différence ne correspondrait-elle pas à des postes qui n'ont pas été « titularisés » ?

M. Leblong-Masclat explique que les postes non pourvus financés par l'IEP sont remontés dans la catégorie des postes financés par l'Etat.

M. Gattepaille déclare que la différence peut aussi s'expliquer par la présence d'attachés temporaires et d'un administratif. Il s'agit donc de la compensation de postes déjà pris en charge.

M. Souben regrette l'absence dans ce document, d'indication sur la répartition des postes pris en charge par l'IEP selon la nature du contrat : contrat à durée déterminée (CDD) ou contrat à durée indéterminée (CDI). Pour autant, des chiffres peuvent être retrouvés au détour d'une ligne du compte financier ; ils révèlent un décalage alarmant : 2,58 équivalents temps plein pour les agents en CDI et 20,75 pour ceux en CDD. M. Souben souhaite des précisions sur cet écart.

M. Le Floch explique que l'IEP n'a le droit d'embaucher que sur la base d'un CDD. Après un certain délai, il est possible de transformer le CDD en CDI.

Le bilan social est approuvé à l'unanimité.

4 – ACTUALISATION DE L'ARRETE RELATIF AUX INDEMNITES DE FORMATION ACCESSOIRE

M. Le Floch précise qu'il est difficile de fixer un cadre pour payer les vacataires. Pour les

personnels administratifs, l'indemnité était fixée à 200 € par jour. Cette tarification était difficilement applicable aux vacataires.

M. Leblong-Masclat ajoute que l'arrêté permet d'établir une rémunération sur une base fixée par le conseil. Désormais, les tarifs qui s'appliquent sont de 40,19 € de l'heure pour une conférence de méthode, 61,35 € pour les cours magistraux, 120 € pour les formations continues à destination de public extérieurs et 25 € pour la surveillance des examens du concours commun. Au demeurant, il relève que les postes de vacataires peuvent aider les Anciens qui se trouvent dans la situation de demandeur d'emploi.

M. Jaume souhaite savoir pourquoi l'article 3 dudit arrêté limite la surveillance des concours au concours commun de 1A.

M. Le Floch reconnaît que l'on pourrait supprimer la mention de l'année.

Sous cette réserve, l'actualisation de l'arrêté relatif aux indemnités de formation accessoire est approuvée à l'unanimité.

5 – CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC RENNES 1

M. Le Floch signale que l'Université de Rennes 1 traverse une période de transition liée aux prochaines élections à la présidence de Rennes 1. La convention soumise au conseil montre que l'IEP et l'Université de Rennes 1 expriment leur volonté de travailler ensemble et à résoudre notamment les points qui soulèvent des difficultés. La diligence avec laquelle ces points seront traités et résolus illustrera la capacité des deux parties à s'entendre pour conduire les politiques de site.

M. Alis se réjouit de cette nouvelle convention. Il déclare que la convention actuellement en cours signée en 2007, n'est plus à jour. Il rappelle que l'AERES et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) avaient demandé une reformulation des accords existants. Ainsi cette nouvelle convention est très attendue car ses objectifs sont stratégiques. En effet, elle arrive à un moment particulier de mutation profonde du monde universitaire du Grand Ouest, avec le lancement de la COMUE. Le contenu revêt un caractère opérationnel ; des points d'accord ont été trouvés sur des questions d'intérêt général.

M. Denby-Wilkes souligne que la nouvelle convention est le résultat d'un travail intense.

M. Souben se dit surpris par cette convention qui représenterait un cadre encore vide de sens. En effet, elle doit être notamment complétée par de nombreuses « conventions particulières ». Par ailleurs, il s'inquiète des modes de gestion qui demeurent discrétionnaires. A cet égard, il souhaiterait savoir si le CA aura connaissance du contenu de ces conventions particulières. Dans l'affirmative, ces conventions devront-elles être soumises à discussion et approuvées par les administrateurs ?

M. Denby-Wilkes est étonné par cette remarque. Il n'a pas noté de nombre important de mentions particulières. Il indique que ces conventions particulières seront discutées et votées en CA comme c'est le cas par exemple pour la convention sur les services de la médecine préventive qui doit être votée lors de cette séance.

M. Jaume observe que le document transmis au conseil affiche en filigrane la mention de projet de convention. Aussi, il s'interroge sur la nature du document à approuver : s'agit-il de voter sur un projet ou sur la vraie convention ?

M. Denby-Wilkes répond que le vote s'exerce sur la version finale de la convention.

M. Jaume s'inquiète sur le respect des délais impartis pour l'établissement d'une convention sur la documentation en ligne. Il précise que les négociations sur les tarifs à appliquer dans ce domaine n'ont pas encore abouti. Il ajoute qu'en l'absence d'accord, l'accès à la documentation en ligne devrait être coupé.

M. Le Floch déclare qu'il est très confiant dans la capacité des acteurs à trouver sur ce point un accord.

M. Jarnigon constate que la contribution de l'Agence comptable de Rennes 1 au profit de l'IEP n'a fait l'objet d'aucun versement financier. Il souhaiterait savoir quel sera l'impact réel sur le budget de la prise en compte de ce concours, et corrélativement quel sera le montant de la provision.

M. Leblong-Masclat déclare que l'intégration du concours financier de l'Agence comptable aura des conséquences sur l'exercice budgétaire 2016. Il ne peut se prononcer au-delà de cet exercice.

M. Jouet exprime sa préoccupation sur la question des ressources numériques dont l'accès est primordial pour les étudiants.

M. Souben partage cette inquiétude. Par ailleurs, il est surpris par la formulation de l'article 14 de cette convention qui stipule « *Dans le cadre des activités prévues à la présente convention, les personnels des parties sont soumis aux règles de confidentialité concernant les informations qu'ils pourraient recevoir et non expressément désignées comme information publique* ». M. Souben estime que cet article pourrait menacer la transparence des relations entre les établissements et empêcher les personnels d'évoquer d'éventuelles difficultés. Dans ces conditions, il suggère de réserver l'application des règles de confidentialité à des informations répondant expressément au qualificatif de confidentielles.

M. Leblong-Masclat considère qu'il s'agit là de la contrepartie d'une relation de confiance dans l'hypothèse où les personnels des parties auraient accès à des informations confidentielles.

M. Le Floch précise que ce dispositif s'applique déjà en matière de brevets.

M. Alis ajoute qu'un tel article existe déjà dans la convention établie entre l'Université de Rennes 1 et l'Ecole de chimie et a pour effet de protéger les brevets ; il s'agit là d'une clause-type. En ce qui concerne les brevets qui seront produits par l'IEP et Rennes 1, il souligne que cette protection sera d'autant plus précieuse qu'elle participe à la valorisation des sciences humaines et sociales.

La convention d'association avec l'Université de Rennes 1 est approuvée à l'unanimité moins 9 abstentions.

6 – CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES MOYENS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC RENNES 1

M. Le Floch évoque les difficultés historiques rencontrées par l'IEP avec les services de la médecine préventive. En effet, l'IEP travaillait à l'origine avec les services de la médecine préventive de Rennes 1, mais, à la suite de contretemps, il s'est tourné vers les services de Rennes 2. Suite au départ à la retraite du médecin responsable de Rennes 2, l'IEP a renoué avec les services de Rennes 1.

M. Alis précise que la coopération entre Rennes 1 et l'IEP est encore plus large car l'Université de Rennes 1 travaille aujourd'hui, dans le domaine de la médecine préventive, de manière étroite avec l'Université de Rennes 2.

M. Jaume demande quelle sera la fréquence pour les personnels administratifs et enseignants des visites médicales.

M. Denby-Wilkes répond que la fréquence est fixée par la loi qui prévoit une visite tous les deux ans.

La convention de mise en commun des moyens du service de médecine préventive avec l'Université de Rennes 1 est approuvée à l'unanimité.

7 – VOTE SUR LA DEMANDE DE DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION « SALAM »

M. Le Floch procède à la lecture de la demande de domiciliation formulée par le responsable de l'association « Salam ». Il n'émet aucune objection quant à l'hébergement de cette association à l'IEP.

La demande de domiciliation de l'association « Salam » est adoptée à l'unanimité.

III – RECHERCHE

1 – CHAIRE « TERRITOIRES ET MUTATION DE L'ACTION PUBLIQUE » : DISPOSITIONS TARIFAIRES RELATIVES A L'ECOLE D'ETE

M. Le Floch présente le projet d'école d'été de la chaire « Territoires et mutation de l'action publique ». La formation couvrira la période du 4 au 6 juillet 2016 et sera axée sur le thème « Démocratie locale, décentralisation et gouvernance multi-niveaux ». Les tarifs sont fixés à 190 € pour les étudiants, les doctorants et les docteurs sans poste, à 250 € si l'inscription s'effectue après le 31 mars et à 490 € pour les autres.

Mme Ferret demande si des tarifs boursiers sont prévus pour les étudiants.

M. Pasquier répond par la négative.

Les dispositions tarifaires relatives à l'école d'été de la chaire « Territoires et mutation de l'action publique » sont approuvées à l'unanimité moins 3 voix contre.

2 - CHAIRE « TERRITOIRES ET MUTATION DE L'ACTION PUBLIQUE » : CONVENTION ET DISPOSITIONS TARIFAIRES RELATIVES A LA JOURNEE DE FORMATION « COMMUNES NOUVELLES »

M. Le Floch indique que, suite au succès de la formation continue délivrée aux élus locaux et pour répondre à leur demande, une nouvelle journée de formation leur est proposée.

M. Souben relève que les documents transmis aux administrateurs précisent que le paiement et le coupon d'inscription devaient « être retournés par mail, fax ou courrier avant le lundi 15 février 2016 ». Or, la convention et les dispositions tarifaires sont soumises au vote d'un CA qui se tient le 22 février.

M. Denby-Wilkes observe en effet qu'il s'agit d'une opération de régularisation.

M. Diaz indique qu'au regard des offres de formation sur Paris ces tarifs sont très accessibles. Il déclare en outre que 10% des budgets de formation des élus sont utilisés et qu'il faut donc inciter les élus à se former.

La convention et les dispositions tarifaires relatives à la journée de formation « communes nouvelles » de la chaire « Territoires et mutation de l'action publique » sont approuvées à l'unanimité.

IV - PEDAGOGIE

VOTE SUR LA CONVENTION ENTRE LE MASTER SE-DEFIS ET TELECOM BRETAGNE

M. Diaz explique que cette convention permettra à des élèves ingénieurs de Telecom Bretagne de préparer le grade master SE-DEFIS dans le cadre de leur troisième année. Un étudiant était inscrit l'année dernière ; trois candidats potentiels ont été enregistrés cette année.

La logique qui est à l'œuvre est la même que celle appliquée par le master ISUR.

La convention entre le master SE DEFIS et Telecom est approuvée à l'unanimité moins 4 abstentions.

V- QUESTIONS DIVERSES

M. Jaume souhaite savoir si l'IEP envisage de demander le statut de « Responsabilité et compétences élargies » (RCE).

M. Le Floch déclare qu'il est encore difficile de répondre à ce stade. Il précise toutefois que cette question figure à l'agenda des discussions avec le MESR pour le prochain quinquennat. Cette perspective, qu'elle se réalise ou non, pourra permettre d'améliorer le fonctionnement administratif de l'IEP

En l'absence d'autres observations, M. Denby-Wilkes lève la séance à 19 heures.